

**Mémoire
du**



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
REVITALISATION INTÉGRÉE

déposé au Ministère de l'Emploi et de la
Solidarité Sociale

dans le cadre de la consultation nationale pour
l'élaboration du deuxième plan de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale

septembre 2009

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale invite actuellement ses partenaires à réfléchir à la mise en œuvre du second plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Réseau Québécois des démarches de Revitalisation Intégrée (RQRI) est heureux de participer aux consultations en déposant ce mémoire qui a pour but de démontrer la capacité des démarches de revitalisation à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par une intervention territoriale qui s'appuie sur la mobilisation des communautés.

1. Le Réseau Québécois de Revitalisation Intégrée :

Nous sommes une vingtaine de démarches de revitalisation intégrée qui ont toutes plus ou moins un statut de projet pilote. Les plus anciennes oeuvrent depuis une dizaine d'années. Ces démarches sont portées par différentes structures (Corporation de Développement Communautaire (CDC), Corporation de Développement Economique Communautaire (CDEC), Table de quartier, Organisation à But Non Lucratif etc....) mais celles-ci, mêmes si elles possèdent parfois un financement de base pour assurer certaines missions, n'ont pas les moyens, ou pas suffisamment, pour réaliser une approche territoriale intéressante. Même les quelques démarches qui ont une base de financement (comme les projets de Revitalisation Urbaine Intégrée montréalais) doivent tout de même jongler avec des incertitudes sur la continuité de leurs actions.

L'idée de se regrouper à l'échelle provinciale est née en février 2007. Par ce réseau, incorporé à l'automne 2008, nous nous donnons une définition commune et un lieu de partage d'expériences et d'expertise. Malgré sa création récente, le RQRI est en pleine expansion et nous travaillons en collaboration avec d'autres regroupements tels le Réseau québécois de développement social, la table nationale des CDC et le réseau des CDEC.

Notre modèle d'intervention est de plus en plus présent dans divers pays notamment en France, en Belgique, en Grande Bretagne ainsi qu'aux Etats Unis et il s'inscrit dans un vaste mouvement de vouloir développer de façon globale et durable.

Nous croyons qu'il est temps de consolider ces initiatives québécoises afin de permettre une plus grande portée de leurs résultats.

2. Le filet de sécurité sociale et l'intervention territoriale pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

Selon nous, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale doit se faire principalement sur deux fronts :

1) ***D'une part, par le renforcement du filet de sécurité sociale*** (augmentations des prestations – suppléments au revenu – financement du logement social etc.) Nous considérons que ces mesures agissent en premières lignes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans une optique curative primordiale. Aussi, en ce sens, nous appuyons les revendications du Collectif pour un Québec sans pauvreté en ce qui concerne l'abolition des catégories à la sécurité du revenu et l'augmentation du barème plancher. D'autre part, nous encourageons le Gouvernement à poursuivre au rythme des deux dernières années l'augmentation du salaire minimum de façon à réellement permettre aux personnes de sortir de leur situation de pauvreté.

2) ***D'autre part, par le soutien de l'intervention territoriale qui agit aussi sur le long terme.*** En effet, cette intervention a pour ambition de travailler à résorber les conséquences mais également les causes mêmes de la pauvreté. Il s'agit d'un aspect préventif qui a un effet concret à court terme pour diminuer la pauvreté des personnes et s'inscrit dans une démarche de développement durable. En effet, celle-ci a également pour ambition d'avoir des impacts à long terme sur les générations à venir.

Parmi les moyens à utiliser, l'économie sociale nous semble être une clé importante dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Tel que mentionné dans le guide de consultation du Ministère, nous croyons que l'économie sociale est un des outils importants à privilégier. Les démarches de revitalisation intégrée travaillent souvent avec ce type d'entreprises et vont choisir, lorsque possible, cette forme d'entrepreneuriat qui joint les préoccupations sociales et économiques. Même si le secteur privé traditionnel a un rôle à jouer, souvent seule l'économie sociale est efficace pour diminuer la pauvreté que ce soit sur des problèmes de logement, de services de proximité, etc.

3. La démarche de revitalisation intégrée et les enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale :

Selon nous la revitalisation intégrée permet ***une transformation des communautés en fonction des besoins et des forces des populations*** qui y vivent. Il n'est donc pas question de remplacer une population défavorisée par une population mieux nantie mais bien d'***améliorer les conditions de vie d'une population résidente.***

Pour ce faire, nous prôtons ***la mobilisation des communautés locales***, le rassemblement des différents partenaires des territoires ciblés : élus, milieux communautaires et citoyens, gouvernementaux et de l'entreprise privée et ce, dans les différents aspects qui touchent la qualité de vie de la population notamment au niveau économique, social, culturel ou environnemental. Les défis liés à l'aménagement du territoire ou au cadre bâti font également parti de nos préoccupations.

Les démarches de revitalisation répondent aux enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale parce que :

- ***elles visent des territoires ciblés par des facteurs de vulnérabilité*** (faibles revenus, taux de chômage, monoparentalité, faible scolarité, immigration, taux d'effort au logement, nombre de locataires etc.)
- elles agissent directement à trouver ***des moyens concrets de pallier à des facteurs de pauvreté qui correspondent à la réalité spécifique du territoire.***

Exemples de réalisations oeuvrant en insertion socioprofessionnelle : réseau d'affichage de postes dans les organismes communautaires en partenariat avec une 30^e d'entreprises locales (St Michel-Montréal) ; démarche d'accompagnement vers un retour aux études ou sur le marché du travail (Shawinigan) ; clinique d'aide à l'emploi une demi-journée/semaine (St Pascal-Québec) ; pré démarrage d'entreprises d'économie sociale (Chicoutimi Jonquière); budget d'initiative locale en horticulture (St Pierre-Montréal).

Exemple en lien avec l'augmentation des revenus : création d'un logiciel pour faciliter l'accès aux transferts gouvernementaux (St Michel-Montréal).

Exemples en sécurité alimentaire : création de jardins communautaires et collectifs (Trois Rivières, Galt-Montréal, St Pierre-Montréal) ; mise sur pied d'un marché d'économie sociale favorisant l'accès à des produits québécois frais et sains (Mercier est-Montréal) ; démarrage d'une épicerie de quartier (St Pierre-Montréal) ; mise sur pied d'une épicerie communautaire (Chicoutimi).

Exemples de développement de l'offre de logement abordables : acquisition d'unités de logement par un groupe communautaire pour rénovation et gestion (St Michel-Montréal) ; réalisation d'un guide pour conserver son logement en santé (Salaberry de Valleyfield).

- Elles permettent aux personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale d'agir sur le développement de leur milieu et donc sur leur situation en « se prenant en main » en tant que communauté. **Ces démarches renforcent l'empowerment' des collectivités.**

4. Quelques caractéristiques des démarches de revitalisation intégrée :

Les démarches de revitalisation nous semble toutes indiquées pour mener cette intervention territoriale dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale grâce à leur **ancrage dans les milieux sensibles** et au fait qu'elles sont proches des populations et des besoins.

Le rôle d'animation et de coordination assumé par les démarches de revitalisation apporte, entre autre, un soutien en terme de **diffusion et de vulgarisation de l'information** afin de s'y retrouver dans la panoplie de programmes et de services gouvernementaux.

Des exemples : journal informatif de quartier (Shawinigan) ; répertoire des ressources locales et régionales (St Pascal-Québec) ; diffusion d'un bulletin de quartier mensuel (Trois Rivières) ; carte des ressources publiques du quartier (Galt-Montréal); journal de quartier « Le Lien » (Saint Pierre-Montréal).

De plus, ces démarches sont aux premières loges pour **rassembler les différents partenaires dont les citoyens** de la communauté. Par la mise en place d'**une analyse commune des besoins** du territoire, ceux-ci déterminent **une vision commune du développement souhaité** et la déclinent en plan d'action que s'approprie l'ensemble des acteurs de la démarche. Les objectifs fixés sont quantifiés et les cibles à atteindre sont reliées aux plans locaux en tenant compte d'une connaissance partagée des moyens disponibles et accessibles pour répondre aux objectifs fixés.

Par ailleurs, il existe des dosages dans les actions mises en œuvre. Des résultats à courts termes très concrets sont atteints notamment dans des communautés en situation de crise mais il est clair dans l'esprit des démarches de revitalisation intégrée que **les objectifs visés ne peuvent être atteints qu'à long terme** (une dizaine d'années) puisque l'ambition reste également de travailler sur les causes de la pauvreté.

Le travail s'effectue dans la confiance, en s'appuyant sur **les forces des communautés et des personnes**, et en misant sur **la sagesse du terrain** mobilisé autour d'une volonté et d'une vision commune du développement.

D'ailleurs, l'une des caractéristiques essentielle des démarches est la participation citoyenne. En effet, **le rôle tenu par les citoyens est considéré comme primordial** au-delà de l'application même de l'intervention territoriale. Les démarches représentent une voix et des moyens pour agir sur les changements et **l'expertise des citoyens en tant qu'acteurs du territoire est reconnue et valorisée**. Aussi, leur participation est effective dès le départ du processus : dans l'analyse des besoins, dans l'élaboration du plan, dans les actions, dans leurs mises en œuvre et dans l'évaluation de celles-ci.

Des exemples : cafés urbains et forum populaire d'adoption des priorités (Rosemont-Montréal) ; création d'un forum jeunesse (St Michel-Montréal) ; comité de sélection de projets majoritairement citoyen (Galt-Montréal) ; comité de pilotage majoritairement composé de citoyens (7 sur 13) et plan d'action issu des préoccupations mise de l'avant par les citoyens lors de la consultation initiale (St Pierre-Montréal).

D'autre part, afin de mettre en œuvre une stratégie visant à favoriser l'inclusion sociale qui ferait appel à la responsabilité de tous, il nous semble important de **se rattacher au territoire local, au bien commun** que représente celui-ci pour l'ensemble des acteurs. En mettant en valeur une identité collective, les individus se reconnaissent les uns les autres dans cette collectivité au-delà de leurs différences. L'ensemble des citoyens et des travailleurs, quelques soient leurs revenus, forme alors **une collectivité dynamique**. Cette reconnaissance les uns-les autres, dans l'action, et au-delà des différences (sociales, culturelles etc...), favorise l'inclusion sociale.

Enfin, la mobilisation de partenaires de différents réseaux, ce que l'on nomme **l'intersectorialité** a fait ses preuves au niveau local. La revitalisation intégrée pousse les différents acteurs à **sortir de l'intervention en silo**. Ainsi, les actions entreprises découlent d'une **mise en commun des moyens des acteurs mobilisés** ainsi que de différentes mesures gouvernementales.

Exemples : réalisations conjointes de citoyens, municipalités, commission scolaire, milieu communautaire.

Pour appuyer ce type de travail dans les communautés, il est essentiel de **solliciter les différents partenaires du territoire dès la phase d'analyse du projet afin que tous soient intégrés dans la vision du développement souhaité**.

Exemples : embauche locale de jeunes en partenariat avec une grosse entreprise locale (St Michel-Montréal) ; développement d'un nouveau parc municipal (Trois Rivières) ; création d'un parc accessible à tous dans une cour d'école (Galt-Montréal) ; élaboration d'une politique municipale de logement (Salaberry de Valleyfield).

Ces démarches sont des pépinières d'idées à **fort potentiel d'innovation sociale et de créativité** puisque les réalisations viennent de la germination d'une analyse et de collaborations de divers horizons et sont définitivement ancrées selon des besoins précis.

Des exemples : création d'un local communautaire comme lieu de rencontre et de partage (secteur Galt-Montréal) ; création d'un logiciel pour déterminer l'accès aux transferts gouvernementaux (St Michel-Montréal) ; création du « Bucafin », entreprise d'économie sociale offrant café-buanderie-accès Internet (Trois Rivières), création du Carrefour d'alimentation avec 6 sphères de partenaires (St Pierre-Montréal).

Toutes ces réalisations ayant fait leur preuve sur les milieux dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, il s'agit maintenant de soutenir la mobilisation de ces communautés locales en respectant la dynamique spécifique de chacune d'entre elles.

5. Le rôle du gouvernement du Québec :

Nous considérons que le gouvernement du Québec devrait renforcer les politiques sociales. Comme nous l'avons dit précédemment, il s'agit de renforcer les prestations de premières nécessités tel que préconisé par le Collectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Parallèlement à cela, **le gouvernement devrait avoir des orientations qui favorisent l'intervention territoriale** par la mobilisation des communautés et qui les financent de façon structurante et ce, à partir de tous les ministères concernés.

En effet, **il ne faudrait pas laisser à un seul ministère la responsabilité de financer des projets intersectoriels** dans les communautés locales. Un ministère peut être identifié pour coordonner un programme interministériel mais chaque ministère concerné devrait être impliqué dans le financement et son imputabilité se déclinera en termes de résultats.

Afin de promouvoir l'intersectorialité entre les ministères lorsqu'il s'agit de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, il s'agirait de **faire la promotion d'une approche intersectorielle entre les ministères** (tout comme nous nous efforçons de l'appliquer au niveau local) et ce, **dès l'élaboration des politiques publiques**. Cela nous semble essentielle pour l'arrimage des différents programmes notamment. Cette planification devrait comprendre des engagements formels quant à la contribution de chacun des ministères et **une entente interministérielle pourrait être convenue et signée** avec l'ensemble des parties à cet effet.

Enfin, les programmes liés au soutien de l'intervention territoriale locale devraient nécessairement **faire preuve de souplesse** quant aux trajectoires de financement afin de respecter la dynamique spécifique de chacun des milieux qui se prend en charge.

6. Le rôle des instances régionales :

Bien que nous croyions que le pallier régional puisse avoir un rôle à jouer dans l'intervention territoriale dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, nous sommes persuadés que **le rôle des instances régionales devrait viser d'abord et avant tout à soutenir les démarches locales.**

En effet, le leadership du déploiement de l'intervention territoriale est déjà, dans beaucoup de milieux, sous la responsabilité d'instances locales reconnues pour mettre en place un partenariat intersectoriel incluant des citoyens.

Actuellement, ces structures organisationnelles sont différentes selon les milieux (certaines sont des tables de concertation, des Corporations de Développement Communautaire, des Corporations de Développement Economique Communautaire, des Organisations à But Non Lucratif, etc.) et reflètent le contexte local de chacun des projets. L'idée est que la communauté se prend en main et qu'elle sait ce qui est bon pour elle tout en faisant place à tous ses partenaires. Aussi, **la coordination de ces démarches est assurée par des instances autonomes locales.** Même si leur participation est essentielle, les pouvoirs publics ne décident pas « seuls » et **le leadership de ces démarches est toujours le fruit d'une décision collective partagée par tous les acteurs impliqués.** Il s'agit donc de reconnaître la diversité des communautés et d'appuyer la dynamique propre de chacune d'entre elles.

Enfin, **les ressources financières octroyées devraient être investies majoritairement sur le terrain au niveau local** pour la mise en œuvre du plan d'action approuvé par un ensemble de partenaires impliqués et non pas être utilisées dans une lourde entreprise de planification régionale qui serait encore trop loin de la population et de ses besoins en terme de lutte à la pauvreté pour avoir un impact réel.

Il nous semble important de fixer nos énergies sur des objectifs de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale plutôt que sur une réflexion sur le rôle à jouer pour chacune des structures.

7. Le financement des démarches de revitalisation intégrée :

Selon notre expérience, pour mener à bien une démarche locale de revitalisation intégrée, les conditions suivantes doivent être en place :

- **Une organisation leader reconnue** par l'ensemble des acteurs du milieu et indépendante des institutions publiques.
- **Un diagnostic et un plan d'action** élaborés sur le terrain avec les citoyens et les acteurs du milieu.
- **Du personnel de coordination et d'animation** qui soutient la participation citoyenne et les partenariats entre les différents types d'acteurs.

Aussi, pour soutenir ce genre de mobilisation dans les communautés locales dévitalisées, il est souhaitable que le gouvernement du Québec mette en place un programme structurant. Celui-ci doit **servir de levier** aux communautés afin de maximiser leur potentiel pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et attirer d'autres partenaires financiers. En effet, **le RQRI préconise le maillage financier.**

En ce sens, nous croyons que ce programme structurant devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- **Financer l'organisation identifiée comme leader mobilisateur** d'une démarche intersectorielle de revitalisation dans sa communauté (ce qui signifie que cela ne sera pas nécessairement le même type d'organisation à travers le Québec). Que ce financement soit utilisé afin de **soutenir la coordination, l'animation** des citoyens et des acteurs du milieu **et le plan d'actions concerté.**
- Soutenir les démarches de revitalisation **sur des ententes sur cinq ans** minimum et sur l'ensemble du territoire québécois, en milieu urbain comme rural, **à Montréal comme dans toutes les autres régions** et dans toutes les communautés qui nécessitent ce type d'intervention.
- **Mettre en œuvre un financement interministériel** (tous les ministères concernés apportant un soutien) sur cinq ans minimum (financement de la concertation, de l'animation, de la mobilisation et du plan d'actions).

8. Nos recommandations :

Nous recommandons au gouvernement du Québec, dans sa réflexion sur la mise en oeuvre du second plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qu'outre le renforcement du filet de sécurité sociale :

1. Que le Gouvernement du Québec fasse de ***la revitalisation territoriale intégrée une stratégie privilégiée d'intervention*** pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. Que le Gouvernement du Québec reconnaisse ***les démarches de revitalisation en cours depuis plusieurs années*** dans les communautés du Québec (analyses des besoins et plans locaux déjà réalisés par les communautés) ***et les leaders locaux*** reconnus par les milieux.
3. Que le Gouvernement du Québec mette en place ***un programme structurant pour soutenir cette mobilisation intersectorielle*** (incluant les citoyens) dans les communautés locales qui impliquera ***la participation financière de plusieurs ministères***.
4. Que ***les instances régionales aient un rôle de soutien*** aux démarches locales de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et, en ce sens, ***que les ressources financières aillent majoritairement et prioritairement sur le terrain*** au niveau local.
5. Que ***parallèlement au soutien de l'intervention territoriale***, le Gouvernement du Québec ***abolisse les catégories à la sécurité du revenu et l'augmentation du barème plancher***. D'autre part, nous encourageons également le Gouvernement à ***poursuivre au rythme des deux dernières années l'augmentation du salaire minimum*** de façon à réellement permettre aux personnes de sortir de la pauvreté.

Conclusion :

Au cours des dernières années, par le soutien aux projets de Revitalisation Urbaine Intégrée et par la mesure d'Approche Territoriale Intégrée, le Gouvernement a commencé du bout des lèvres à faire sienne la stratégie d'approche territoriale comme moyen de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Nous l'encourageons à faire des pas de plus dans cette direction pour ainsi réellement en apprécier les résultats.

Effectivement, après quelques années d'expérience de mise en place, les démarches de revitalisation intégrée ont œuvrés à la mobilisation des acteurs, à l'élaboration des premiers plans d'action et à la réalisation des premiers projets concertés. Ces démarches considèrent être dorénavant lancées et pouvoir d'autant plus collaborer de tout leur plein potentiel à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale dans les prochaines années.

Aussi, nous sommes tout disposés à soutenir le Gouvernement tant au niveau national que régional dans la mise en place d'une réelle stratégie territoriale intégrée. Pour se faire, nous souhaiterions participer à une approche de co-construction dans l'élaboration des futures mesures et programmes.

En remerciant le Gouvernement du Québec pour son ouverture à prendre en considération l'expertise que nous avons à offrir.

Pour le Réseau Québécois des démarches de Revitalisation Intégrée, le RQRI.

Jean-François Aubin, président.